


Salles de conférence de la FPE – CIGA : Tarifs de location « Annexe I »

Salles	Etage	Disposition et nombre de places	Tarifs (hors TVA)					
		Conférence	Membres			Non-membres		
			1 heure	1 jour	½ jour	1 heure	1 jour	½ jour
Molésion A	Rez	8	20.00	80.00	50.00	30.00	100.00	60.00
Molésion B	Rez	8	20.00	80.00	50.00	30.00	100.00	60.00
Molésion A+B	Rez	16-18	35.00	110.00	80.00	45.00	160.00	100.00
Berra	Rez	10	20.00	80.00	50.00	30.00	100.00	60.00

DÉPÔTS EN CAS DE LOCATION

Les sociétés non-membres de la FPE-CIGA devront effectuer **un dépôt de CHF 100.-** lors de la réception des locaux.

REMISE DES CLÉS

Le responsable de la location prendra contact avec le secrétariat de la FPE au minimum 3 jours avant l'événement, afin d'organiser la réception et la remise des clés.

L'utilisateur se rendra à la réception au moins 15 minutes avant le début de la période de location ou à l'heure préalablement convenue pour la remise des clés ou l'ouverture de la salle, selon l'horaire de location.

En cas de location en dehors des heures d'ouverture de la réception (horaires disponibles sur www.fpe-ciga.ch), la remise des clés devra être convenue préalablement et la restitution de la clé se fera le jour ouvrable suivant la location.

ACTIVATION / DÉSACTIVATION DE L'ALARME

En cas de location des salles en dehors des heures d'ouverture, l'utilisateur désactivera l'alarme à son arrivée et l'activera à son départ. Une marche à suivre lui sera remise par la réceptionniste au moment de la remise des clés.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- Les instructions pour l'utilisation des installations sont comprises dans la location.
- Sont également compris dans la location :
 - L'utilisation des sanitaires
 - L'utilisation des verres et carafes
 - L'éclairage et l'électricité des installations propre au bâtiment
 - L'utilisation de la sonorisation et du matériel de conférence
- Le temps consacré à des réparations et à des nettoyages divers non exécutés sera facturé au tarif en vigueur.
- En cas d'inobservations graves des conditions mentionnées dans le règlement d'utilisation, une plainte pourra être déposée contre l'utilisateur et des sanctions pourront être prises, telles que le refus d'une nouvelle location.